

Réunion du Conseil – 02 février 2024

1. **Nouvelles adhésions**
2. **Mandat et convention 2024-2027**
3. **Budget**
4. **Communication**
5. **Projet mobilités : résidences pour les thèses en recherche-création**
 - Bilan 2024
 - Projet mobilités 2025
6. **Projet de colloque 2024**
7. **Cartographie des thèses en recherche-création**
 - Bilan du travail effectué (label/mention/spécialité)
 - Modèle d'attestation de « thèse en label recherche création » ?
8. **Dispositif de la soutenance**
 - Frais liés à la soutenance pour les doctorantes et doctorants en création (location de théâtre, de salle d'exposition, etc.)
 - Question liée à la logistique et à la pluralité des dates et lieux de la soutenance
9. **"Facturation" des codirecteurs et codirectrices artistes pour le suivi du doctorat** (voir [Article 16](#) modifié par arrêté [du 26 août 2022 - art. 13](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat)
10. **Questions et prochaine réunion**

PRÉSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S (*)

ED 50 LLSH (Langues, Littératures et Sciences Humaines)	Gretchen Schiller, PR Arts de la scène Laure Gardelle, Directrice de l'ED LLSH	Grenoble Alpes
ED 58 Langues, Littératures, Cultures, Civilisations		Montpellier 3
ED 86 Sociétés, Humanités, Arts et Lettres (SHAL)	Véronique Magri, PR Lettres modernes Sandrine Montin, MCF Littérature générale et comparée Marina Nordera, PR Arts du spectacle : danse	Côte d'Azur
ED 159 Esthétique, Sciences et Technologies des Arts (EDESTA)	Paul-Louis Rinuy, PR Histoire et théorie de l'art contemporain Éliane Beauvils, MCF HDR Théâtre et performance	Paris 8
ED 267 Arts et Médias		Paris 3
ED 279 Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'Art (APESA)	Sandrine Morsillo, PR Arts plastiques	Paris 1
ED 328 ALLPH@ (Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication)		Toulouse
ED 354 Langues, Lettres, Arts	Sylvie Requemora, PR Littérature française du XVII ^e siècle	Aix-Marseille
ED 370 Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales (LSHS)	Catherine Milkovitch-Rioux, PR Littérature contemporaine de langue française(*)	Clermont Auvergne
ED 473 SHS (Sciences de l'Homme et de la Société)	Nathalie Delbard, PR Arts plastiques	Lille
ED 484 3LA (Lettres, Langues, Linguistique et Arts)		Lyon 2
ED 509 Sociétés méditerranéennes et sciences humaines	Franck Renucci, PR Sciences de l'Information et de la Communication (*) Michel Durampart, PR Sciences de l'Information et de la Communication (*)	Toulon
ED 520 Ecole doctorale des Humanités	Grazia Giacco, MCF HDR Musique et musicologie	Strasbourg
ED 529 Cultures et Sociétés	Martin Laliberté, PR Musique et technologies	Gustave Eiffel
ED 586 École doctorale en Sciences Humaines et Sociales (SHS)		
ED 592 LECLA (Lettres, Communication, Langues, Arts)	Pascal Lécroart, PR Littérature française Carolane Sanchez, MCF Arts du spectacle	Bourgogne Franche-Comté
ED 595 ALL (Arts, Lettres et Langues) Bretagne	Anne Goarzin, PR Littérature et culture irlandaises Frédéric Sotinel, PR École d'architecture de Bretagne	Rennes 2
ED 612 Humanités	Françoise Dubor, PR Langue et littérature françaises et études théâtrales	Poitiers
ED 628 Arts, Humanités, Sciences Sociales	Chantal Lapeyre, PR Littérature française contemporaine	Cergy Paris
ED 643 ALL (Arts, Lettres et Langues) Pays de la Loire	Sergio Coto-Rivel, PR Littérature et civilisation latino-américaines	Le Mans

1. NOUVELLES ADHÉSIONS

- Rappel : Adhésion de nouveaux membres prévue dans la convention dans son article 3 :
« D'autres établissements peuvent se joindre au Réseau après l'approbation du Conseil, conformément à ses attributions définies en 4.2.3 ci-après, et adhésion à la présente convention par signature du formulaire d'accession avec l'établissement porteur. L'établissement de rattachement acquiert ainsi le statut d'Etablissement fondateur. »

- 2 ED rejoignent le réseau :

ED 612 Humanités - Université de Poitiers

Direction : François Brizay, PR en histoire moderne

Contact resCAM : Françoise Dubor, PR en langue et littérature françaises et études théâtrales

<https://humanites.ed.univ-poitiers.fr/>

ED 643 Arts, Lettres, Langues (pays de la Loire) - Universités de Nantes, Angers et Le Mans, issue d'une reconfiguration administrative de l'ED 595 ALL (Bretagne), déjà membre

Direction : Patricia Lojkin

Direction adjointe :

- Nantes Université : Sergio Coto-rivel, PR en littérature et civilisation latino-américaines,

- Université d'Angers Carole Auroy, PR en littérature française

<https://ed-all.doctorat-paysdelaloire.fr/presentation>

- Le réseau compte 20 ED.

2. MANDAT ET CONVENTION 2024-2027

- Avenant envoyé en décembre 2023, en cours de signature par les universités
- À ce jour : 6 retours sur 20 membres (6 en attente, et 8 non pas répondues)
- Montant de la cotisation inchangée : 500 € /an (un seul bon de commande avec 4 lignes pour chaque année, de préférence)
- Direction : Gretchen Schiller (Université Grenoble Alpes)
- Direction adjointe : Grazia Giacco (Université de Strasbourg), Catherine Milkovitch-Rioux (Université Clermont-Auvergne)

3. BUDGET

2020-2023

RECETTES 2020-2023		
Reliquat 2019	Transfert de Toulouse à Grenoble	1 500 €
Cotisations 2020	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations 2021	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations 2022	500 euros*18 membres	9 000 €
Cotisations 2023	500 euros*18 membres	9 000 €
TOTAL		37 500 €
DÉPENSES 2020-2023		
Masse salariale 2020	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2021	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2022	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Masse salariale 2023	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 158 €
Fonctionnement 2020		0 €
Fonctionnement 2021	Colloque RESCAM	8 498 €
Stage 2021	Communication et mise à jour du site web - 2 mois	1 300 €
Fonctionnement 2022	Maintenance site web + nom du site pour 2 ans	720 €
Fonctionnement 2022	Déplacement réunion comité à Paris (transport / hôtel / restaurant)	1 007 €
Stage 2022	En communication - 2 semaines	273 €
Fonctionnement 2023	Prestation web par Protocol Astral	300 €
Fonctionnement 2023	Résidences mobilités	12 019 €
Fonctionnement 2023	Documentation mobilités resCAM (6 * 500 €)	3 000 €
TOTAL		31 747 €
	RELIQUAT disponible	5 753 €

3. BUDGET

2024-2025

RECETTES 2024-2025		
Reliquat 2020-2023		5 753 €
Cotisations 2024	500 euros*20 membres	10 000 €
Cotisations 2025	500 euros*20 membres	10 000 €
TOTAL		25 753 €
DÉPENSES 2024-2025		
Masse salariale 2024	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 239 €
Masse salariale 2025	Frais de gestion financière 15% (prévus par la convention)	1 239 €
Fonctionnement 2024	Colloque RESCAM 2024	10 000 €
Fonctionnement 2024	Prestation avec Chris Gaillard (hébergement, entretien) pour 2 ans 03.2024-03.2026 + Cartographie	975 €
Fonctionnement 2024	Résidences mobilités (CT 2 500 € + 3 * 2 000 €)	8 500 €
Fonctionnement 2024	Documentation mobilités resCAM (4 * 300 €)	1 200 €
Fonctionnement 2024	AG restauration et mission Direction	1 300 €
Fonctionnement 2025	AG restauration et mission Direction	1 300 €
TOTAL		25 753 €
	RELIQUAT disponible pour le fonctionnement en 2024-2027	0 €

Pour le projet de résidences de mobilité 2024/2025 : report de la mobilité (2 500 €) de Charles Nomwendé Tiendrebeogo, lauréat 2023, qui n'a pas réussi à obtenir son visa ; possibilité de financer 3 mobilités à 2 000 € (budget plus important en 2023, car reliquat lié à la période COVID).

4. COMMUNICATION

- Évolution des ED : transmettre à la SFR Création (sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr) les changements concernant votre ED (changement de nom, adresse, fusion...) et les changements de responsabilités (direction de l'ED, référent resCAM, interlocuteur administratif)
- Site web du resCAM :
 - Proposition de créer de nouvelles pages : liste des thèses en recherche-crédation, cartographie des universités membres proposant un label Recherche-Création
 - Pour enrichir le site avec du contenu et le faire « vivre », les membres du resCAM sont sollicités pour transmettre du contenu à publier, à envoyer à : sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr

5. PROJET MOBILITÉS : RÉSIDENCES POUR LES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

5.1 BILAN 2024

- Les lauréats

Doctorant / Doctorante	Doctorat	Université / ED / UR du doctorant	Université / UR d'accueil	Budget	Période(s) de résidence
PAPILLON Ariane	Partages de la mise-en-scène entre documentaristes et personnages	Paris 8 ED 159 Lab. ESTCA (Esthétique, Sciences et Technologies du Cinéma et de l'Audiovisuel)	Grenoble Alpes UMR 5316 LITT&ARTS	2 157,00 €	5 - 16 février 2024
RUPELLAN Thibaud	Ressusciter le mystère : dramaturgie du rituel bachique dans la tragédie humaniste (1550-1580)	Aix-Marseille Université/ArTec Nanterre ED 354 UR 4235 CIELAM (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille)	Rennes 2 EA 3208 APP (Arts : pratiques et poétiques)	1 810,00 €	26 février - 10 mars 2024
ISSARTEL Ariane	La présence de chansons dans les textes de théâtre contemporain, des années 1970 à aujourd'hui dans un contexte européen (France, Allemagne, Angleterre).	Strasbourg ED 520 UR 1337 Configurations littéraires	Besançon EA 4661 ELLIAD (Édition Littératures langage Informatique Arts Didactique Discours)	1 058,00 €	25 mars - 5 avril 2024
SERRUYA Tali	La co-création comme laboratoire politique	Rennes 2 , cotutelle avec le doctorat en Etudes et Pratiques des Arts à l'Université de Québec, Montréal ED 595 EA 3208 APP (Arts : pratiques et poétiques)	Strasbourg UR 3402 ACCRA (Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques)	2 493,75 €	25 - 29 mars 2024 3-9 juin 2024
PLÉDRAN Gwénaëlle	Design en creux : La fermentation comme nouveau modèle de production	Paris 8 , AgroParisTech, ENSCI ED 159 EA 4010 AIAC (Arts des images et art contemporain)	Strasbourg UR 3402 ACCRA (Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques)	2 250,00 €	8 - 20 avril 2024
ROSENTHAL Alice	Doctorante en cinéma (label Recherche-Création et label EUR CAPS)	Rennes 2 ED 595 EA 3208 APP (Arts : pratiques et poétiques)	Grenoble Alpes UMR 5316 LITT&ARTS	2 250,00 €	3 - 14 juin 2024
TIENDREBEOGO Charles Nomwendé	<i>Doctorant en théâtre pratique</i>	Besançon et Ouagadougou ED 592 EA 4661 ELLIAD (Édition Littératures langage Informatique Arts Didactique Discours)	Grenoble Alpes UMR 5316 LITT&ARTS	2 500,00 €	-

5. PROJET MOBILITÉS : RÉSIDENCES POUR LES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

- Proposition pour la documentation : réalisée en local, puis transmission de photos, films... en vue d'un document final homogène réalisé à l'UGA (podcast mis sur le site du resCAM). Réunion à prévoir avec les structures accueillantes sur les modalités d'archivage et de partage (entretiens, prises de sons de la restitution pour avoir des sons d'ambiance, podcasts, photos, canaux de communication : site resCAM ou chaîne type Canal-U).
- Retour d'expérience :
 - Retour positif, malgré un temps de mise en place des conventions et de reversement assez longs.
 - Université de Besançon : adaptation de la période de résidence, du lieu et des activités prévues suite au décalage de la date de soutenance de la doctorante en amont de la résidence => résidence après la soutenance, avec un travail plutôt de restitution de son parcours doctoral. Restitution et table-ronde prévues avec des chercheurs invités au Grand Salon à Besançon.
 - Université Rennes 2 : point communication sur les mobilités sortantes et entrantes à venir dans la lettre d'information de l'université, et valorisation par l'EUR CAPS pour la mobilité entrante de Thibaud Ruellan.
 - Université de Strasbourg : peu de moyen pour la documentation et l'archivage.
 - Pour l'appel 2024/2025 : ajouter dans les conditions de candidature : « le(la) doctorant(e) doit obtenir au moment du dépôt de candidature l'accord de son laboratoire et un avis favorable de la directrice ou du directeur de thèse. »

5. PROJET MOBILITÉS : RÉSIDENCES POUR LES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

5. 2 PROJET MOBILITÉS 2025

- Identifier les lieux d'accueil 2024/2025 et propositions des ED représentées en séance :
 - Université Côte d'Azur : possibilité pour l'accueil de projets en cinéma, danse, immersivité, musique, vidéo => à valider en interne
 - Université Gustave Eiffel : pour des projets musicaux et en art numérique (studios)
 - Université de Lille : salles de répétition, studios de danse, d'enregistrement, salle d'exposition pour des projets en art plastique, danse, musique, théâtre => à valider en interne
 - Université de Poitiers : plusieurs structures d'accueil possible : nouveau centre dramatique régional le Méta, 2 studios équipés pour le théâtre, accueil possible pour des résidences en cinéma, création son, danse, graphisme (BD), musique
 - Université Rennes 2 : ENSAB pourrait être un lieu d'accueil ; contrainte avec le lieu de l'EUR CAPS qui risque de changer d'usage => à valider en interne
 - Université de Strasbourg : pas en 2024/2025
 - Université Grenoble Alpes

=> **Propositions de lieux à soumettre/confirmer pour le 1^{er} mars**

- Période d'accueil : chaque unité de recherche accueillante proposera des dates qui conviennent à ses disponibilités et activités
- Calendrier :
 - Fin Mars 2024 : lancement de l'appel
 - Mai 2024 : retour des candidatures
 - Juin 2024 : jury (membres si ED non impliquée dans les mobilités) et annonces des résultats
 - Juillet 2024 : confirmation par les lauréats
 - Octobre 2024 - juillet 2025 : périodes des résidences

6. PROJET DE COLLOQUE 2024

- Lieux : Université de Toulon et École d'Art (en attente de confirmation)
- Date : du mercredi 2 octobre (après-midi) au vendredi 4 octobre
- Thématique : question de l'archivage, question de la restitution et conservation du travail pratique dans le doctorat en recherche-création, l'accueil des thèses en recherche-création => **une proposition rédigée sera envoyée aux membres du resCAM pour validation**
- Chercheur pouvant être sollicité : Matteo Treleani (MFC en communication, SIC.Lab, Univ. Côte d'Azur) qui s'intéresse aux questions l'archivage des œuvres immersives.
- Ateliers/séminaires (quelques propositions à intégrer dans le déroulé du colloque) : les actions menées par le réseau (ex : labellisation) ; l'évolution du format, des enjeux, de la diversité des thèses en recherche-création avec des retours d'expérience et de présentation des travaux des docteurs ; l'évolution du rapport de soutenance (incluant des images/photos de la pratique). Proposition de faire des petits groupes pour animer les ateliers.
- Constitution des comités d'organisation et scientifique : inclure des doctorant(e)s, en priorité celles et ceux qui sont en mobilité resCAM. Se sont proposés pour le comité scientifique (liste non définitive et à compléter) : Sergio Coto-Rivel, Martin Laliberté, Sandrine Montin, Crys Aslanian (doctorante de M. Laliberté pouvant être intéressée).
- Calendrier :
 - Fin mars 2024 : lancement de l'appel
 - Mai 2024 : retour des candidatures
 - Juin 2024 : jury et annonces des résultats
- Pour rappel budget du colloque : env. 9 000 € en 2021 avec :
 - Frais pris en charge : hébergement de 16 doctorants pour 3 nuits : en résidence étudiante env. 30 € / nuitée ; hébergement / transport / prestations des 2 conférenciers ; hébergement du comité scientifique (pour ceux qui ne peuvent pas solliciter leur ED) ; restauration pour l'ensemble de participants (petits déjeuners, déjeuners, pauses et pot de clôture) sur 3 jours ; repas du soir pour le conseil de RESCAM réuni la veille du colloque ; communication (visuel, affiche, goodies UGA, documentation, montage filmique) ; traduction EN/FR
 - Frais non pris en charge : frais de transport des doctorants (solliciter les écoles doctorales sur ce point) ; restauration du soir des doctorants ; investissement en temps des équipes administratives, techniques et logistiques à la MaCI et SFR.

7. CARTOGRAPHIE DES THÈSES EN RECHERCHE-CRÉATION

7.1 BILAN DU TRAVAIL EFFECTUÉ (LABEL/MENTION/SPECIALITÉ)

- Tableau de recensement des labels de thèse en recherche-crédation : 4 labels hors resCAM notés dans le tableau pour avoir une vision à l'échelle nationale ; Université de Strasbourg : proposition de label en pause ; Université de Lille : en cours (prévision de label pour l'automne 2024) ; UGA : rédaction en cours.
- Cartographie : sera faite à partir des labels consignés dans le tableau
- Question autour de la terminologie : label, mention, spécialité
- Quelques liens sur les labels existant :

<https://ed58.www.univ-montp3.fr/fr/doctorats/label-recherche-crédation>

<https://ed-all.doctorat-bretagne.fr/fr/soutenance-de-these#p-119>

<https://ed-arts.pantheonsorbonne.fr/presentation/these-creation-recherche>

<https://icct.univ-avignon.fr/recherche-creation/>

7.2 MODÈLE D'ATTESTATION DE « THÈSE EN LABEL RECHERCHE-CRÉATION » ?

- Question soulevée par Anne Goarzin (Université Rennes 2) :
 - L'université Rennes 2 remet une attestation signée par la Présidence à ses diplômés (comme pour les diplômés), mais elle ne donne pas satisfaction.
 - Demande si les membres du resCAM n'auraient pas intérêt à se mettre d'accord sur le contenu pour une meilleure visibilité et sur les instances signataires.
 - L'université de Saclay propose par exemple de modèle pour le label européen délivré par la Présidence :
<https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/le-label-doctorat-europeen>
- Modèle d'attestation de l'ED 279 : rédigé en 2019 suite au label, passé en conseil de l'ED, puis dans la commission recherche pour être authentifié par la Présidence de l'université. Il est mentionné dans la thèse et une attestation est remise au doctorant.
- Chaque école fait sa propre attestation et pourra s'appuyer, comme pour le vademecum, sur un modèle commun qui sera à valider lors de la prochaine réunion du conseil. A étudier si la mention au ResCAM doit apparaître.
- Le terme recherche-crédation pose question vis-à-vis de la pratique, de l'interprétation et la création (Univ. Paris 8, Rennes 2, Grenoble, Nice, Cergy Paris a 5 mentions « création en ... » et un doctorat par le projet).

8. DISPOSITIF DE LA SOUTENANCE

- Point soulevé par Sylvie Requemora, Aix Marseille Université : frais liés à la soutenance pour les doctorantes et doctorants en création : location de salle d'exposition, de théâtre, y compris acteurs/techniciens, etc. ; budget de l'ED mais difficulté de fixer un seuil pour les soutenances en création.

Dans les autres universités :

- UGA : financement possible en lien avec les projets, partenariat avec d'autres institutions, mais pas de financement spécifique avec l'ED,
 - Université de Lille : financement partiel par l'unité de recherche, accueil gratuit chez les partenaires,
 - Université de Poitiers : partenariat,
 - Université Paris 1 : aide pour le matériel.
- Question liée à la logistique et à la pluralité des dates et lieux de la soutenance (non traitée)

9. "FACTURATION" DES CODIRECTEURS ET CODIRECTRICES ARTISTES POUR LE SUIVI DU DOCTORAT (Question soulevée par Sylvie Requemora)

- Retours d'expérience :
 - Aix Marseille Université : prise en charge uniquement des frais logistiques et du repas de thèse, mais pas de rémunération ; expérience avec des membres de jury artistes qui envoyaient leur facture et retenaient le rapport de thèse.
 - Université de Paris 8 : pas de rémunération.
 - Université Cergy Paris : pas de rémunération.
 - Université de Lille : rémunération par le Fresnoy dans le cadre du partenariat avec cette institution (cofinancée par le ministère de la Culture et la Région Hauts-de-France) pour reconnaissance du temps de travail des artistes.
 - UGA : contactera les écoles d'art pour voir ce qu'il en est.
 - => Spécifier en amont les modalités de prise en charge des codirection artistique.
- Voir [Article 16](#) modifié par arrêté [du 26 août 2022 - art. 13](#) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Le doctorant est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. La direction scientifique du projet doctoral peut être éventuellement assurée avec un codirecteur. Les codirecteurs peuvent être rattachés à des écoles doctorales distinctes. Lorsque la codirection est assurée par une personne issue d'un établissement public industriel et commercial ayant des missions de recherche, d'un établissement privé de formation ou de recherche, d'une fondation de recherche privée, d'une entreprise privée ou d'une administration, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

Les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse peuvent être exercées :

1° Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n° 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang équivalent qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur participant à la recherche publique au sens de l'article L. 112-2 du code de la recherche, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;

2° Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription.

La direction de la thèse peut également être assurée sous forme de codirection instaurée par convention entre un ou deux directeurs de thèse répondant aux conditions fixées ci-dessus et une personne du monde socio-économique ou culturel reconnue pour ses compétences dans le domaine. La proposition de codirection est soumise à la décision du chef de l'établissement accrédité, sur proposition du directeur de l'école doctorale. Dans ce cas, les doctorants sont placés sous la responsabilité conjointe des codirecteurs de thèse.

Le conseil de l'école doctorale fixe le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse en tenant compte des contraintes liées aux disciplines, notamment les disciplines rares.

10. QUESTIONS ET PROCHAINE RÉUNION

- **Difficultés avec les bourses CIFRE** (question de Sylvie Requemora) – Point reporté au prochain conseil
- **Mercredi 2 octobre 2024** (matin) – Université de Toulon

MERCI DE VOTRE ATTENTION